ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection pédagogique régionale

Lille, le 1er septembre 2023

IA-IPR
Affaire suivie par :
Marie GANDIN
Laurent RAYMOND
IA-IPR d'éducation musicale et de chant choral
Tél :
06 19 35 90 28
06 25 92 62 92
Mél : marie.gandin@ac-lille.fr
laurent.raymond@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

à

Mesdames et Messieurs
les professeurs d'éducation musicale et de chant choral
S/C de Mesdames et Messieurs
Les Chefs d'établissement des établissements publics et privés

***OBJET* : LETTRE DE RENTREE année scolaire 2023-2024**

Chères et chers collègues,

Après une période estivale dont nous espérons qu'elle fût des plus agréables, une nouvelle année scolaire débute. Quel que soit le degré de son expérience professionnelle, pour un enseignant une rentrée a toujours une saveur particulière. Elle est l'occasion d'imaginer, d'élaborer et de porter des ambitions éducatives nouvelles ou renouvelées pour ses élèves. Dans vos établissements, vous allez côtoyer de nouveaux collègues, vous insérez dans de nouvelles collaborations. Dans notre discipline, il s'agit de dessiner quelques perspectives et de proposer des projets dans le cadre d'une nouvelle séquence, d'un projet musical, d'un projet d'enseignement facultatif de chant choral ou bien encore lors d'une démarche partenariale - en somme de mobiliser la créativité professionnelle.

Une rentrée scolaire placée sous le sceau de plusieurs actualités

La circulaire de rentrée développe les priorités de l'année scolaire 2023-2024 pour **une École qui instruit, émancipe et protège**. Ce cadre général est décliné en plusieurs entrées dont certaines sont rappelées ci-dessous:

- L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société ;
- Elle doit permettre aux élèves d'acquérir les fondamentaux et de progresser dans leurs apprentissages ;
- La réussite des parcours de nos élèves suppose qu'ils puissent construire une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive ;
- L'École doit par nature assurer la mixité sociale et scolaire de ses publics.

A cette actualité s'ajoute un élément fort en l'occurrence **la coloration sportive** de ces prochains mois. L'accueil de la Coupe du Monde de Rugby puis des Jeux Olympiques et Paralympiques sont des événements de dimension mondiale qui jalonneront l'année à venir.

Pour chacun des objectifs détaillés dans la circulaire de rentrée ou à l'occasion d'un projet visant à intégrer cette dimension culturelle sportive, **notre discipline a un rôle à jouer**. A ce titre, les productions individuelles et collectives résultant du travail mené en classe ou à l'occasion d'un projet choral sont des réponses artistiques aux vertus éducatives reconnues car elles « font société ». Ces pratiques favorisent toujours l'inclusion, la mixité, l'écoute, l'entraide, l'altérité, le respect, la valorisation et le plaisir, autant de facteurs propices à l'instauration d'un cadre d'apprentissage épanouissant, autant d'espaces communs pour devenir des citoyens éclairés et fraternels.

Les priorités disciplinaires - des axes essentiels

Sur les plans didactique et pédagogique, nous attirons votre attention sur plusieurs points que vous pouvez investir :

- **La voix** est au cœur des processus d'apprentissage mis en œuvre au sein du cours d'éducation musicale comme en enseignement facultatif de chant choral. Elle mérite à ce titre une attention constante qui se traduit par une exigence plurielle : la posture, le choix d'un registre vocal adapté à la voix de l'enfant, l'articulation et la gestion des conduites de phrases comme la gestique de direction qui soutient la démarche d'interprétation. Cette attention est le gage de la crédibilité et de la qualité artistique des productions réalisées. **Le développement de compétences orales**, comme voie d'expression d'une pensée éclairée et maîtrisée recèle, au travers des différentes activités menées en classe tout au long du parcours scolaire, un fort potentiel d'apprentissage. Nous vous invitons à consulter le prochain *vademecum* académique consacré à **la Fluence** notamment du point de vue de la contribution de notre discipline.
- **Le projet musical et la démarche de projet** sur laquelle elle se fonde sont des leviers essentiels qu'il convient de privilégier. La conduite d'un projet musical est, rappelons-le, une opportunité pour explorer le champ des possibles allant de l'interprétation à la création en favorisant l'autonomie et l'expérimentation artistique et en articulant individuel et collectif.
- **L'évaluation,** dans ses différentes déclinaisons (diagnostique, formative, sommative, certificative) est un acte pédagogique majeur qui se fonde sur les compétences travaillées des programmes et sur des observables identifiés. Elle mobilise une multitude d'outils et de stratégies utiles à l'auto-évaluation ainsi qu'aux bilans de fin de séquence ou de cycles.
- Au regard des problématiques sociétales qui existent aujourd'hui, l'École est le lieu qui garantit le partage **des valeurs et des principes républicains**. La contribution de la discipline et l'engagement de l'ensemble des professeurs s'avèrent sur ce plan déterminants.

S'adossant sur ces quatre priorités, **la création et la créativité** qui la nourrit sont des chemins exploratoires pour s'approprier le sensible. L'architecture de l'offre de formation proposée cette année a été conçue pour les mettre en valeur. De plus, les travaux académiques mutualisés (TraAM) contribuent eux-aussi à cette réflexion. Les propositions pédagogiques qui vont être faites cette année, consacrées aux usages de **l'intelligence artificielle,** vont vous permettre d'approfondir ou d'ouvrir votre réflexion et vos pratiques à un environnement désormais incontournable.

Prévues prochainement, **les réunions de bassins** constitueront une opportunité de revenir de manière plus détaillée et d'échanger directement sur ces priorités.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le site disciplinaire accessible à l'adresse suivante : http://emcc.discipline.ac-lille.fr est régulièrement enrichi. Il porte à votre connaissance des actualités et des ressources nationales et académiques.

La liste de diffusion est une voie de communication professionnelle par laquelle vous sont transmises des informations institutionnelles ou d'actualité. De ce fait, il convient de vous assurer que la consultation de votre **messagerie professionnelle** (prenom.nom@ac-lille.fr) est un geste régulier.

L'accompagnement des personnels

(Voir en annexes 1 et 2)

EAFC - La formation continue – Une offre désormais « au fil de l'eau »

A partir de cette année, l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC) propose à de nouvelles modalités de mise en œuvre de son offre de formation visant à renforcer toujours davantage le continuum de formation des personnels. Les propositions de formation seront désormais publiées et renouvelées en fonction des priorités nationales et académiques, de vos besoins et de l'actualité éducative tout au long de l'année. Le déploiement de l'offre de formation disciplinaire et le dépôt des candidatures invitent dès lors dans ce fonctionnement « au fil de

l'eau » - sous forme de publications mensuelles – à une veille régulière de votre part. Des informations vous seront communiquées très prochainement par l'EAFC à ce propos. Nous vous tiendrons également informés des évolutions et des renouvellements opérés chaque mois.
https://www1.ac-lille.fr/eafc
Consultez votre espace stagiaire Sofia-Fmo : Eduline > Gestion des personnels > Sofia-Fmo

La musique au lycée

La musique au lycée est une éducation musicale qui s'inscrit dans un continuum de formation prenant appui sur l'enseignement obligatoire dispensé au collège. Optionnel, de spécialité et dans le cadre de la série S2TMD la musique en lycée participe de l'offre de formation globale dans une nouvelle architecture en vigueur depuis la rentrée 2019.
Toutes les occasions sont à saisir, et les enseignants de lycée de l'académie sont à votre disposition, pour encourager les élèves de collège à poursuivre un enseignement de pratique et de culture artistique qui ne nécessite aucun prérequis instrumental.

Nous invitons tous les enseignants à prendre connaissance des programmes complémentaire et limitatif de cette session pour en saisir toutes les opportunités et nourrir la construction tantôt d'une séquence, tantôt d'un projet musical, pour étoffer sa préparation à l'agrégation interne ou, dans tous les cas, faire de cette lecture un moment de découverte et d'enrichissement professionnel et personnel. Les œuvres des programmes limitatif et complémentaire sont présentées en annexe 3.

Plan choral - Enseignement Facultatif de Chant Choral et pratiques chorales (EFCC)

Depuis la mise en œuvre du plan choral en 2017, ces pratiques collectives ont vocation à se déployer dans le cadre d'un enseignement spécifique, l'enseignement facultatif de chant choral. Des actions de formation et des temps forts sont les marqueurs de cette dynamique : rentrée en musique, le festival « écoles en chœur » et la fête de la musique. Le dispositif « Développement du chant choral à l'école » voit la mise à disposition de moyens financiers attribués dans chaque académie pour soutenir des projets, des actions de formation.
Pour rappel, cet enseignement se décline autour de modalités de mises en œuvre clairement définies :

- Un appui sur un projet pédagogique annuel rédigé par l'enseignant porteur du projet ;
- Une évaluation explicite de compétences dont le bulletin scolaire de chaque élève doit spécifiquement rendre compte ;
- La possibilité pour les élèves de 3e inscrits en EFCC de bénéficier d'une valorisation de leur engagement et des compétences acquises dans le cadre du DNB.

Toutes les informations relatives à la mise en œuvre de l'EFCC sont présentées dans « Vade-mecum pour le chant choral à l'école, au collège et au lycée ». https://eduscol.education.fr/document/346/download

L'enquête chorale reconduite chaque année depuis l'instauration de cet enseignement vise à offrir une photographie de la réalité des pratiques et de votre engagement dans ce domaine. Le taux de participation a eu tendance l'an passé à fléchir sensiblement ne permettant pas de traduire le dynamisme et le rayonnement qui est pourtant celui de l'académie.

L'association académique Vocali soutient et accompagne les projets chorals et initiatives relevant des pratiques collectives dans le cadre notamment de rencontres chorales ou à l'occasion de projets de plus grande ampleur. Vocali porte ainsi, dans l'intérêt de tous, l'ambition de fédérer et rassembler une large part des enseignants de l'académie.

Education artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est une composante essentielle de la formation générale de tous les élèves placée sous l'objectif du 100% EAC. Fréquenter, rencontrer, pratiquer et acquérir des connaissances, tels sont les piliers qui la structurent. Complémentaire et associée aux enseignements artistiques, l'éducation artistique et culturelle contribue à développer les objectifs de formation partagés qui ont été évoqués précédemment sous le prisme disciplinaire: développement de la sensibilité et de la créativité, ouverture sur le monde adossé à un regard critique, autant de facteurs favorisant l'émancipation de chaque élève.

Dans le cadre du déploiement de cette politique éducative, la Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) accompagne les établissements et les enseignants sous la forme d'une offre large et de propositions relevant de différents domaines. Outre les dispositifs déjà connus que porte la délégation, nous soulignons la place désormais centrale occupée par deux outils, le pass Culture et Adage dont il convient de saisir toutes les potentialités.

- Les deux déclinaisons du **pass Culture** sont les suivantes :
    - Une part individuelle, au fonctionnement semblable au Pass + 18 ans, applicable désormais à chaque jeune, à partir de 15 ans.
    - Une part collective, qui permet à un professeur de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour sa classe. Depuis le 1er janvier 2023, le pass Culture scolaire est applicable à tous les collégiens dès la classe de 6e et aux lycéens de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

- **La plateforme ADAGE** (Application Dédiée à la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle) permet par Intranet, de recenser les offres culturelles faites aux élèves, de saisir les appels à projets et de mobiliser les offres pass Culture. Elle est aussi un outil de pilotage de l'éducation artistique et culturelle (EAC) pour les chefs d'établissement aidés du professeur référent culture offrant ainsi une lisibilité de la vie des établissements dans ce domaine. Il convient donc de référencer dans Adage tous les projets chorals, toutes les actions d'EAC que vous conduisez.

Vous assurant de notre présence pour vous accompagner individuellement ou collégialement dans tous les domaines pédagogiques et soutenir autant que possible les défis éducatifs partagés, nous vous remercions d'avance pour votre implication sans faille au quotidien en faveur de la réussite des élèves et nous vous renouvelons notre confiance dans la réalisation des missions qui vous sont confiées,

À toutes et tous, nous souhaitons une année scolaire épanouissante et sereine.

Marie Gandin
Laurent Raymond

ANNEXE 1 – Accompagnement des personnels

Répartition des secteurs des inspecteurs

Pour rappel, vous trouverez la répartition par bassin en vigueur cette année encore pour les rendez-vous carrière, les visites conseil, les animations pédagogiques :

Laurent.raymond@ac-lille.fr 06 25 92 62 92	Marie.gandin@ac-lille.fr 06 19 35 90 28
Bassin 1 – Lille centre	Bassin 2 – Lille ouest
Bassin 3 – Lille est	Bassin 4 – Roubaix Tourcoing
Bassin 6 – Douaisis	Bassin 5 – Dunkerque Flandres
Bassin 7 – Valenciennois	Bassin 11 – Lens Henin Liévin
Bassin 8 - Sambre Avesnois	Bassin 12 – Béthune Bruay
Bassin 9 - Cambrésis	Bassin 13 – Audomarois Calaisis
Bassin 10 – Artois	Bassin 14 – Boulogne Montreuil

PPCR

Inscrit depuis 2017 dans le parcours professionnel des enseignants, les rendez-vous de carrière auront lieu pour les collègues éligibles (6ème, 8ème et 9ème échelons) au cours de cette année. Nous encourageons les collègues concernés à préparer ce moment individualisé privilégié en s'appuyant sur le « Document de référence de l'entretien »
(http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf)

Le dispositif de *mentorat*

Le dispositif de *mentorat* mis en place l'an passé est reconduit cette année visant à faciliter la prise de fonction grâce à l'appui d'un personnel expérimenté. Il est ouvert à tous les personnels, exceptés les personnels stagiaires sortant de concours, déjà accompagnés par un tuteur. Il s'agit pour les mentors d'accompagner, de conseiller, de partager son expérience, d'apporter une aide technique. Mentor et Mentoré peuvent exercer dans des structures distantes, l'accompagnement pouvant s'effectuer en utilisant différentes formes de communication.

Les personnels qui souhaiteraient s'inscrire dans ce nouveau type d'accompagnement soit en tant que "mentor ou mentoré" pourront le faire via la plateforme COLIBRIS du site académique entre le 06 et le 18 septembre. *Eduline puis dans : Enquêtes et Pilotage / Pilotage académique lien Colibris - Portail des démarches. Ensuite Connexion : je suis un utilisateur académique : se connecter.* Pour toute information complémentaire *:* eafc-mentorat@ac-lille.fr

Enfin, des ressources spécifiques pour soutenir les contractuels prenant leur fonction, mais aussi tout autre enseignant, demeurent à votre disposition sur https://pedagogie.ac-lille.fr/emcc/.

Chargé de Mission d'Inspection

Nous tentons tout d'abord à saluer l'engagement remarquable de Madame Nicole Schramme tout au long de ces années au sein de l'académie au bénéfice de l'ensemble des collègues et de la discipline. Dorénavant, Monsieur Jean-Patrick Pératé lui succède dans la mission de Chargé de Mission d'Inspection.

ANNEXE 2 : Ressources et interlocuteurs académiques

La Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC), tirant parti d'un réseau de partenaires territoriaux diversifié et riche, dispose de ressources nombreuses. Les professeurs missionnés en structure sont à votre écoute pour répondre à tous les questionnements qui pourraient apparaître particulièrement pour ceux qui relèvent des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

- Délégation Régionale Académique pour l'Education Artistique et culturelle (DRAEAC) – Missionnée musique – **Catherine Khoudja/** catherine.khoudja@ac-lille.fr

    - **Sébastien Bouvier/** Orchestre National de Lille- sebastien.bouvier@ac-lille.fr
    - **Vincent Guérin/** Aéronef de Lille - vincent.guerin@ac-lille.fr
    - **Audrey Lavest/** Atelier lyrique Tourcoing - Audrey-Marie.Lavest@ac-lille.fr
    - / Opéra de Lille – en cours
    - **Nicolas Lukaszewicz/** Bateau Feu de Dunkerque - nicolas.lukaszewicz@ac-lille.fr
    - **Camille Tristram/** Concert d'Astrée de Lille - camille-clemenc.tristram@ac-lille.fr

- Chargée de mission d'inspection : **Jean-Patrick Pératé/** jean-patri.perate@ac-lille.fr

- Interlocuteur pour l'Ecole Académique de Formation Continue : **Guillaume Pasquinet/** guillaume.pasquinet@ac-lille.fr

- Interlocuteur académique pour le numérique – Musique – **Guillaume Dumetz/** guillaume.dumetz@ac-lille.fr

- Interlocuteur académique pour le numérique – Histoire des arts – **Rémi Gravelin-Libbrecht/** Remi.Gravelin-Libbrecht@ac-lille.fr

- Association Vocali – **Marie-Hélène Gallo/** marie-helene.gallo@ac-lille.fr et secretariat.vocali@gmail.com

- Interlocuteurs dispositif Orchestre à l'Ecole : **Jonathan Delepaule/** Jonathan-Albert.Delepaule@ac-lille.fr pour le Pas-de-Calais, et **Frédéric Vanderschaeghe/** frederic.vanderschaeghe@ac-lille.fr pour le Nord.

- Correspondante académique de l'APEMU : **Marie-Françoise Quinet/** marie-francoise.quinet1@ac-lille.fr

ANNEXE 3 : Musique au lycée – programmes limitatif et complémentaire session 2024

Enseignement optionnel

https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216114N.htm

Le programme d'enseignement optionnel de musique au cycle terminal du lycée général et technologique institue un programme complémentaire publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Ce programme complémentaire concerne les élèves des classes de première et terminale. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés par le programme du cycle terminal.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le corpus d'œuvres de référence est le suivant :

- Renaud Garcia-Fons, « Rock Wandering », in album *The Marcevol concert*, 2011.
- Eberhard Weber, « One Summer's Evening », in album *Orchestra*, 1989.
- Miroslav Vitous, « Birdland Variations », in album *Music of Weather Report*, 2016.
- Jaco Pastorius, « Purple Haze », in album *Blackbird*, 2018.
- Marcus Miller, « Papa Was a Rolling Stone », in album *Afrodeezia*, 2015.

Certes, les caractéristiques d'un instrument en orientent volontiers les fonctions dans un ensemble musical. La contrebasse tout comme la basse électrique n'échappent pas à la règle. Si ce n'est que l'électricité puis l'électronique et le numérique sont progressivement venu élargir le champ des possibles. Les artistes proposés par ce programme complémentaire en témoignent. Les uns, contrebassistes, ne cessent d'élargir la palette des sonorités et des techniques instrumentales permettant d'en tirer parti ; ils peuvent également exploiter des technologies numériques pour simuler à eux seuls un ensemble poly-instrumental. Les autres, bassistes électriques, développent une sonorité permettant de faire valoir une technicité au service d'un discours musical où leur instrument tient les premiers rôles.

Ainsi, si la contrebasse est restée pendant longtemps confinée dans des fonctions discrètes bien qu'essentielles au sein des orchestres et ensembles, l'arrivée de l'électricité et des technologies puis l'invention de la basse électrique ont permis à cet instrument d'investir de nouvelles fonctions musicales et de diversifier la palette des expressions qu'elle pouvait investir. Au départ de cet exemple, on pourra s'interroger sur les évolutions récentes de la facture et des fonctions musicales des instruments comme sur les nouveaux horizons esthétiques ouverts par l'électrification/amplification. On pourra également, en miroir, explorer les conséquences de l'électrification/amplification sur les vocabulaires esthétiques d'autres instruments (violon, piano, etc.).

Enseignement de spécialité

https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216112N.htm

Pour l'année scolaire 2023-2024, le programme national est le suivant :

– Jean-Philippe Rameau / Clément Cogitore : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages » – Production de l'opéra de Paris, octobre 2019

– Robert Schumann, *Carnaval* (extraits) :

- « Préambule »
- « Pierrot »
- « Arlequin »
- « Valse noble »
- « Eusebius »
- « Florestan »
- « Papillons »
- « ASCH-SCHA (Lettres Dansantes) »
- « Chiarina »
- « Chopin »
- « Estrella »
- « Intermezzo : Paganini »
- « Marche des Davidsbündler contre les Philistins »

– Musique électronique :

- Jazzrausch Bigband, album *Dancing Wittgenstein*, 2018.
- Jeff Mills, Orchestre national d'Île-de-France, *Light From The Outside World*, concert enregistré à la Salle Pleyel

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme limitatif présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser :

- L'étude et la découverte d'autres interprétations ou mises en scène des œuvres au programme dans une approche comparée ;
- La réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ;
- La réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ;
- Des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ;
- Des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ;
- Des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.